

Les difficultés rencontrées par les producteurs marocains de jus de fruits, pour placer leurs fabrications sur les marchés extérieurs où sévit une concurrence particulièrement sévère, ont déjà été signalées.

Une légère reprise a pu être enregistrée au cours du premier semestre de 1950 ainsi que le montrent les chiffres suivants :

EXPORTATIONS	Année 1949	1 <sup>er</sup> sem. 1949	1 <sup>er</sup> sem. 1950
		(tonnes)	
Jus de tomates ...	67	54	548
Jus de fruits ...	381	302	44
Jus divers .....	36	35	56
Total .....	484	391	628

4° CONSERVES DE FRUITS, CONFITURES ET PULPES DE FRUITS.

La situation des confitureries et des conserveries de fruits peut être comparée à celle des fabriques de jus de fruits, avec cette différence que le marasme observé pour la confiturerie en 1949 s'est maintenu.

Les tonnages exportés ont été les suivants :

EXPORTATIONS	Année 1949	1 <sup>er</sup> sem. 1949	1 <sup>er</sup> sem. 1950
		(tonnes)	
Fruits en conserve.	2.008	679	369
Pulpes de fruits ..	166	136	235
Confitures .....	88	25	72

5° PRODUCTION ARTISANALE

Tapis estampillés

ANNEE ET TRIMESTRE	Nombre	Indice 100 en 1938	Surface m2	Indice 100 en 1938
1938 - moyenne trimestrielle .....	4.968	100	18.939	100
1946 - » » .....	4.929	99	23.310	123
1947 - » » .....	4.485	90	17.802	94
1948 - » » .....	4.695	95	18.354	97
1949 - » » .....	5.473	110	20.404	108
» - 3 <sup>e</sup> trimestre .....	5.564	112	20.555	109
» - 4 <sup>e</sup> » .....	4.286	86	15.515	82
1950 - 1 <sup>er</sup> trimestre .....	4.996	101	18.120	96
» - 2 <sup>e</sup> » .....	6.164	124	21.472	113
» - 3 <sup>e</sup> » .....	4.816	97	15.543	82
» - 4 <sup>e</sup> » .....	4.554	92	13.454	71

MODERNISATION DE L'ARTISANAT MAROCAIN (1)

I. — SITUATION DES ATELIERS-PILOTES.

1° Ateliers mis en service au 30 septembre 1950 :

Fès : Ateliers-pilotes de tannerie, de tissage, de maroquinerie.

Meknès : Ateliers-pilotes de tissage.

Rabat : Atelier-pilote de maroquinerie.

Marrakech : Atelier-pilote de marqueterie (Mogador).

2° Ateliers en cours de réalisation qui pourront être mis en service en fin d'année :

Fès : Atelier-pilote de céramique.

Meknès : Atelier-pilote de cordonnerie.

Rabat : Atelier-pilote de tannerie.

Marrakech : Ateliers-pilotes de tissage, de tannerie.

3° Prévission pour 1951 :

Quatre nouveaux ateliers doivent être créés :

Rabat : Atelier-pilote de tissage.

Fès : Atelier-pilote de l'industrie de la corde.

Marrakech : Atelier-pilote de maroquinerie.

Meknès : Atelier-pilote de tannerie.

4° Cette énumération prouve que le programme prévu par le conseil du Gouvernement en 1948 sera entièrement réalisé fin 1950. Ce programme était :

En 1948 : Fès : Ateliers-pilotes de tannerie, de tissage ;

En 1949 : Rabat : Atelier-pilote de maroquinerie ;  
Meknès : Atelier-pilote de tissage ;  
Fès : Atelier-pilote de céramique ;  
Marrakech : Atelier-pilote de tannerie ;

En 1950 : Rabat : Atelier-pilote de tannerie ;  
Meknès : Atelier-pilote de cordonnerie ;  
Fès : Atelier-pilote de maroquinerie ;  
Marrakech : Atelier-pilote de tissage.

II. — COMPLEMENTS D'INSTALLATION ET CREATIONS NOUVELLES D'ATELIERS — CREDITS NECESSAIRES.

Un crédit de 47.150.000 est nécessaire pour ces réalisations ainsi qu'il ressort des prévisions ci-après :

A. — Ateliers-pilotes à créer en 1951 :

Rabat : Atelier-pilote de tissage .....	3.000.000
Fès : Industrie de la corde .....	1.000.000
Marrakech : Atelier-pilote de maroquinerie	3.000.000
Meknès : Atelier-pilote de tannerie ....	3.500.000

B. — Complément d'installation des ateliers-pilotes créés :

(1) Extraits du rapport sur le projet de budget de la direction de l'intérieur, pour l'exercice 1951, présenté par M. Godard, président de la chambre française d'agriculture de Rabat, à la session de novembre-décembre 1950 du conseil du Gouvernement.

Fès :

Atelier-pilote de tannerie .....	8.000.000
» de tissage .....	2.000.000
» de céramique .....	2.000.000
» de maroquinerie .....	2.000.000

Rabat :

Atelier-pilote de tannerie .....	4.000.000
» de teinturerie .....	500.000
» de maroquinerie .....	2.000.000

Marrakech :

Atelier-pilote de tannerie .....	4.000.000
» de marqueterie (Mogador) .....	2.000.000
» de tissage .....	3.000.000
» de tissage de tapis ...	500.000

Meknès :

Atelier-pilote de tissage .....	2.000.000
» de cordonnerie .....	3.000.000

A noter également les ateliers artisanaux de

Fès : Broderies et tapis .....	400.000
Boulemane : Tapis .....	500.000
Rabat : Tapis .....	250.000
Meknès : Tapis .....	250.000
Azrou : Tapis .....	250.000

Soit au total général de ..... 47.150.000

## III. — CONSIDERATIONS GENERALES.

Les effectifs artisanaux, suivant le recensement de 1947, s'élevaient à 160.000 âmes.

L'artisanat est ou a été, en tous pays, une préfiguration de l'industrie. Tant que celle-ci n'existe pas, il se trouve seul pour satisfaire aux besoins alors restreints de populations. Aujourd'hui encore en période de crise extérieure, il reprend une partie de son importance ancienne en livrant au public des produits fabriqués que l'industrie n'est plus en mesure de fournir. Nous en avons eu un exemple frappant de 1939 à 1945.

Mais là ne se borne pas son rôle, ce n'est pas la situation de l'artisanat pendant ces deux périodes, l'une révolue, l'autre exceptionnelle, qu'il faut examiner, mais celle où l'artisanat coexistait avec l'industrie, doit continuer à assurer à la masse des artisans citadins, à leurs ouvriers et apprentis, les moyens de vivre.

L'industrie moderne avec tous les moyens de mécanisation que la science a mis à son service, écrasera brutalement l'artisanat si on ne le protège pas, ou mieux, si on ne l'oriente pas.

Les développements florissants de l'industrie française et la réputation mondiale de la qualité de sa fabrication avant la dernière guerre résultent peut-être du fait que le régime artisanal était prospère depuis des siècles et de son évolution naturelle vers le régime de la grosse industrie.

C'est surtout dans l'artisanat que l'ouvrier acquiert le goût du travail bien fait, le respect du travail. Il peut s'initier aux règles élémentaires de l'économie d'une entreprise et passer progressivement à l'état industriel.

L'adaptation d'une population à l'état industriel des grandes nations exige une éducation des hommes qui la composent.

Le progrès scientifique exige parallèlement un progrès moral. C'est là une vérité fondamentale qu'il ne faut pas oublier.

Ce sont les artisans qui doivent participer à la constitution des cadres et du personnel ouvrier spécialisé de la future industrie marocaine.

Le strict point de vue économique peut nous obliger à accomplir à pas de géants cette évolution. Mais n'ayons pas peur de regarder en face le problème sous

son aspect humain et d'essayer de mettre en pratique les conclusions qui s'imposent.

Il ne sera possible à l'artisanat de remplir cette fonction essentielle qu'autant que ses produits trouveront des débouchés suffisants.

Or, les productions artisanales n'auront de vente assurée que si elles sont bien faites et conviennent au goût de la clientèle.

Sur le premier point, qui est celui de la qualité, il semble que le comptoir artisanal marocain ou C.A.M. et les ateliers-pilotes doivent obtenir le résultat souhaité.

Le C.A.M. pouvant consentir à la fois des avances de fonds et de matières premières (art. 2 du dahir du 29 avril 1938), permettra aux artisans d'utiliser des produits de base solides et de les œuvrer sans hâte préjudiciable au fini de leurs travaux.

Les ateliers-pilotes formeront de leur côté une main-d'œuvre artisanale initiée à une technique moderne de fabrication. Il m'a paru que les mesures prises devaient, si elles étaient bien appliquées, conduire rapidement à des résultats positifs.

Sur le second point, qui est celui des débouchés, de la commercialisation des produits artisanaux, il semble que l'organisation actuelle réussisse mal. En dépouillant les procès-verbaux du conseil d'administration du C.A.M., j'y ai lu que, lors de la réunion du 31 janvier 1949, à une question posée par l'un des membres sur la raison de la non-exécution des exportations prévues sur l'Amérique et la Hollande, l'administrateur délégué du comptoir avait répondu qu'il « n'avait pas voulu encourager l'exécution de tapis non susceptibles de recevoir l'estampille, laissant aux manufactures et aux ateliers de commerçants, le soin de ces fabrications ».

A une réunion suivante du 26 septembre 1949, un autre administrateur signalait que l'exportation de plateaux et théières avait été refusée parce qu'ils ne correspondaient pas au caractère traditionnel.

Enfin, le 17 avril 1949, lors d'une nouvelle réunion, mon collègue du 2<sup>me</sup> collège, M. Boch, indiquait ses craintes quant à l'organisation insuffisante du C.A.M. sur le plan commercial et insistait sur l'importance des questions commerciales dans la gestion du comptoir.

Cet avis concordant me confirme dans cette opinion que la modernisation de l'artisanat doit être poursuivie avec un sens plus grand des réalités.

Il s'agit de produire pour vendre et non pour classer dans les musées, de fabriquer ce qui est utile et non ce qui est d'un classicisme suranné.

Si l'artisanat est demeuré en France, c'est qu'il a su s'adapter, se mettre à la mode du jour, satisfaire les besoins de la clientèle et, en outre, s'organiser. Il faut opérer de même dans ce pays.

J'ai tenu à insister sur cette importante question. Sans vouloir déborder de mon rôle, je dois attirer l'attention du conseil sur le fait que si l'artisanat s'inscrit au budget pour une somme chaque année plus élevée, le comptoir artisanal marocain présente chaque année une situation financière plus mauvaise.

Voilà quelques éléments qui permettent d'avoir une idée de la situation financière du C.A.M.

En 1947, pour un chiffre d'affaires de 89.571.000 francs, il a réalisé un bénéfice de 2.700.000 francs.

En 1948, avec un chiffre d'affaires de 52.600.000 francs le C.A.M. a enregistré une perte de 3.300.000 francs due pour une bonne partie, suivant le rapport du 13 janvier 1949 de l'expert-comptable, commissaire aux comptes, à la non-exécution des exportations prévues sur l'Amérique et la Hollande, représentant un manque de recettes de 36.000.000 de francs.

En 1949, le chiffre d'affaires fut de 25.730.000 francs et la perte enregistrée était de l'ordre de 7.150.000 francs.

En annexe je donne la ventilation des chiffres d'affaires de 1948 et 1949.

Enfin, pour 1950, au 30 septembre, le chiffre d'affaires était de 68.000.000 de francs.

Les crédits accordés aux artisans par le crédit artisanal furent, pendant le deuxième semestre 1949 de 6.564.000 francs et pendant le deuxième semestre 1950 de 29.233.600 francs, dont 10.000.000 au C.A.M.

En conclusion, la commission du budget estime que le C.A.M. doit être dirigé et administré par une direction économique. Ceci n'implique nullement un détachement total du service des métiers et arts marocains, bien au contraire, la liaison doit continuer, mais sous une forme différente.

A l'unanimité, les commissaires ont pensé que dans cet organisme la prépondérance doit être donnée à l'élément économique, qui, par ses relations avec le commerce extérieur, peut seul, assurer une solution rationnelle des problèmes qui viennent d'être exposés.

**CHIFFRE D'AFFAIRES  
DU COMPTOIR ARTISANAL MAROCAIN**

1° Ventilation pour 1948 :

Tissus .....	6.000.000
Couvertures .....	700.000
Lainages .....	2.000.000

Tapis .....	18.220.000
Vannerie .....	3.800.000
Maroquinerie .....	1.600.000
Poterie .....	150.000
Djellabas .....	7.700.000
Bijoux .....	30.000
Bois .....	100.000
Cuivres .....	100.000
Filés de laine .....	12.200.000
<b>Total .....</b>	<b>52.600.000</b>

2° Ventilation pour 1949 :

Tapis .....	11.970.000
Vannerie .....	8.500.000
Couvertures, tentures .....	1.200.000
Maroquinerie .....	2.060.000
Bois, articles sculptés, poteries, broderies .....	1.000.000
Cuivres .....	350.000
Tissus .....	650.000
<b>Total .....</b>	<b>25.730.000</b>

Prévisions du chiffre d'affaires en 1950 75.000.000

## B. — Echanges intérieurs

### Inscriptions au registre du commerce

ANNEE ET TRIMESTRE	COMMERÇANTS				SOCIÉTÉS			
	Français	Etran-gers	Maro-cains	Total	Fran-çaises	Etran-gères	Maro-caines	Total
Inscrits en fin d'année (1)								
1938 - au 31-12 .....	10.045	4.426	3.285	17.756	740	183	1.641	2.564
1946 - » .....	17.147	7.594	10.389	35.130	864	245	3.782	4.891
1947 - » .....	19.113	8.192	12.651	39.956	889	253	4.900	6.042
1948 - » .....	20.480	8.623	14.615	43.718	899	261	6.386	7.546
1949 - » .....	21.656	8.991	16.057	46.704	913	283	7.755	8.951
Inscriptions nouvelles								
1938 - moyen. trimestrielle.	»	»	»	459	»	»	»	42
1948 - » .....	»	»	»	1.206	»	»	»	399
1949 - » .....	465	135	426	1.026	9	6	384	399
» - 3 <sup>e</sup> trimestre .....	394	109	385	888	3	4	315	322
» - 4 <sup>e</sup> » .....	399	111	372	882	8	5	304	317
1950 - 1 <sup>er</sup> trimestre .....	547	192	355	1.094	3	5	307	315
» - 2 <sup>e</sup> » .....	332	134	253	719	6	3	325	334
» - 3 <sup>e</sup> » .....	414	123	307	884	10	3	207	220
» - 4 <sup>e</sup> » .....	457	172	307	936	6	4	251	261

(1) Compte tenu des radiations enregistrées.